



Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE
1, place du Pastel
81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

SEANCE DU Conseil Municipal du 16 avril 2026 – 20h30

L'an deux mille vingt-six et le seize avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENZAËCH, Laure BABIN, Julien ESCANDE, Anaïs COUVEIGNES, Gabriel GUIBBAUD, Émilie FERNANDEZ, Charles PRAT, Estelle SICART, Corinne ALLUAUME, Philippe LAROCHE, Pascal RENAUD, VANDESAVEL Sophie

Monsieur Alain BENZAËCH est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 20 mars 2026. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

ORDRE DU JOUR :

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - La Taxe sur le Foncier Bâti au taux de | 46.06 % |
| - La Taxe sur le Foncier Non Bâti au taux de | 79.49 % |
| - La Cotisation Foncière des Entreprises au taux de | 23.58 % |
| - La Taxe d'Habitation au taux de..... | 16.53 % |

Subventions aux associations 2026

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2026 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers St Paul Cap de Joux	500.00 €
- Croix Rouge	100.00 €
- Ecole de Foot Pays d'Agout	50 € par enfant
- La Band'à VW	3 000.00 €
- Comité des Fêtes de Guitalens-l'Albarède	4 000.00 €
- Ping Pong St Paulais	50 € par enfant
- Au Pays Imaginaire	600 €
- Foyer Socio-éducatif collège Vielmur	5 € par élèves
- MAM « Ô comme 3 pommes »	300 €
- Restos du cœur	200 €
- SSIAD de Puyalurens	250 €
- APE des écoles de Guitalens-l'Albarède et Serviès	10 € par enfant
- École de musique Pays d'Agout	50 € par enfant
- Secours Catholique	100 €
- MJC Pays d'Agout	10 € par adhérent
- Club de l'amitié Vielmurois	10 € par adhérent
- Bibliothèque de Guitalens-l'Albarède	200 €

Le Conseil vote aussi la participation de l'arbre de Noël des écoles :

- Association USEP Guitalens-l'Albarède-Serviès	20.00 €/enfant.
---	-----------------

Approbation du budget communal 2026.

Monsieur le Maire présente le budget principal 2026 :

Budget primitif Budget Communal 2026

Section de fonctionnement	Dépenses :	1 205 987.33 €
	Recettes :	1 205 987.33 €
Section d'investissement	Dépenses :	194 748.00 €
	Recettes :	194 748.00 €

Le budget primitif communal 2026 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du budget assainissement 2026

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2026 :

Budget primitif Service Assainissement 2026.

Section de fonctionnement	Dépenses :	143 332.95 €
	Recettes	143 332.95 €
Section d'investissement	Dépenses :	256 871.21 €
	Recettes :	256 871.21 €

Le budget primitif assainissement 2026 est approuvé à l'unanimité.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres - annule et remplace la délibération n°2026/17

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire qui est Président de la Commission et de 3 délégués titulaires.

Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- Le comptable public ;
- Un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) ;
- Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Ces membres ont voix consultative.

Après avoir, conformément à **l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales**, voté à scrutin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
- Président : Raymond GARDELLE	
- Alain BENZAËCH - Estelle SICART - Julien ESCANDE	- Sophie VANDESAVEL - Corinne ALLUAUME - Charles PRAT

Elu référent « déchets »

Monsieur le Maire informe de la nécessité de désigner un élu référent « déchets » au sein du conseil municipal, qui sera l'interlocuteur privilégié auprès de TRIFYL.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Laure BABIN pour assurer cette fonction.

Questions diverses :

- Réflexion sur la sécurisation de la traversée du village : radars pédagogiques ? (présentation d'un premier devis). Des renseignements seront pris auprès de communes voisines, déjà équipées, pour avis. D'autres devis seront réalisés le cas échéant.
- Éclairage public trop faible devant l'école
- Travaux d'aménagement à la zone artisanale « chemin du Potier » : suite à une demande d'installation d'un artisan, des chiffrages sont en cours afin de connaître le coût des aménagements nécessaires pour une division parcellaire et la desserte par les réseaux. En fonction de ce chiffrage, il sera proposé, soit une vente de la totalité de la parcelle, sans aménagements préalables (hormis réseaux), soit une prise en charge par la commune, avec détermination du prix de vente au m².
- Travaux sur les réseaux d'assainissement secteur Rieu : une étude avait été lancée en 2024, préalablement à des travaux de chemisage prévus sur les canalisations d'assainissement. En effet, ces dernières, trop vétustes, subissaient de nombreuses entrées d'eaux claires provenant de la nappe, entraînant une utilisation constante des pompes de relevage et de la STEP, ainsi qu'un surcoût électrique.

Cette étude n'avait pas été suivie de travaux, la compétence devant être transférée à la CCLPA. La loi ayant changé, laissant ainsi la possibilité aux communes de conserver cette compétence, Monsieur le Maire propose donc, l'étude ayant déjà été réalisée et les travaux urgents, de finaliser cet investissement et de lancer les appels d'offres. Le Conseil Municipal est d'accord et les crédits sont donc budgétisés sur le budget assainissement 2026.

- Réfection des peintures de la main courante au stade de foot.
- Boîte à livres
- Réparation des volets roulants de l'école
- Réparation pour mise en service de l'alarme de la salle des fêtes
- Problème d'utilisation du terrain de foot par le Club de Rugby
- Bilan du bornage devant la boulangerie
- Abandon du projet de photovoltaïque « petite route de Vielmur »
- Placement des ânes « chemin du pastrou »
- Messieurs Benazech et Renaud procèdent au compte-rendu de la réunion du SIAEP : élection du nouveau bureau
- Mme Alluaume procède au compte-rendu de la réunion EHPAD Pré Fleuri : élection du nouveau CA
- Une réunion de la commission école est à prévoir.

- Monsieur Gardelle fait le point sur l'élection du nouvel exécutif de la CCLPA (présidence et vice-présidences)
- Réalisation d'un trombinoscope des élus, avec le détail des attributions de chacun, pour communication auprès des administrés.
- Réunion avec un nouveau prestataire cantine prévue.

Fin de la séance : 23h30

Le Maire,
Raymond GARDELLE

Le Secrétaire de séance,
Alain BENAZECH

Affiché le.....

Mis en ligne sur www.guitalens-lalbarede.fr